

Zurich le 7 août 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sustainable Real Estate AG
Stockerstrasse 60 | 8002 Zurich | Suisse
www.sustainable-real-estate.ch

Votre personne de contact
Marco Scheurer | T +41 58 255 78 80
marco.scheurer@sustainable-real-estate.ch

Sustainable Real Estate Switzerland - Cotation prévue à la SIX Swiss Exchange

Le conseil d'administration de Sustainable Real Estate Investments SICAV prévoit d'introduire le fonds immobilier durable "Sustainable Real Estate Switzerland" à la Bourse suisse le 5 septembre 2023. La demande de cotation a été approuvée par la SIX Swiss Exchange.

Jusqu'à la cotation, le cercle des investisseurs du fonds immobilier est limité aux investisseurs qualifiés au sens de l'art. 10 al. 3 et 3ter LPCC en relation avec l'art. 4. Art. 4 al. 3-5 et Art. 5 LSFIn. A partir de la date de cotation, le fonds sera ouvert à tous les investisseurs. Avec la cotation, le fonds sera probablement intégré dans les indices « SXI Real Estate Broad » et « SXI Real Estate Funds Broad ». La Banque Cantonale de Zurich accompagne la transaction en tant que Lead Manager. Pour toute question relative à la cotation, les Immobilier Spécialiste Sales de la Zürcher Kantonalbank Richard Jucker (T +41 44 293 65 49, richard.jucker@zkb.ch) et Räto Negri (T +41 44 293 65 94, raeto.negri@zkb.ch) sont à votre disposition.

Marco Scheurer, directeur de Sustainable Real Estate AG : « Nous sommes heureux de coter notre fonds immobilier durable « Sustainable Real Estate Switzerland » à la SIX Swiss Exchange et d'offrir ainsi aux investisseurs institutionnels, et désormais aussi aux investisseurs privés, un accès attrayant et liquide au marché immobilier suisse ».

SUSTAINABLE REAL ESTATE SWITZERLAND

Le fonds immobilier « Sustainable Real Estate Switzerland » a été lancé en 2015 et investit dans toute la Suisse dans des immeubles à dominante résidentielle. Le portefeuille comprend 33 immeubles existants et un projet de construction. La fortune du fonds s'élève à environ 479 millions de CHF. Le fonds poursuit une politique de placement durable par le biais de l'intégration ESG (intégration des aspects de durabilité dans les décisions de placement et dans la gestion des immeubles) et de l'impact investing (réalisation d'objectifs énergétiques et climatiques mesurables) dans l'esprit de l'autorégulation AMAS sur la transparence et la publication pour les fortunes collectives ayant un lien avec la durabilité. Dans le cadre des rapports annuels, des informations sont fournies sur la mise en œuvre de la politique de placement durable et les chiffres clés de l'AMAS ayant une incidence sur l'environnement sont publiés.

SUSTAINABLE REAL ESTATE AG

Sustainable Real Estate AG est un conseiller en développement durable et un partenaire de distribution de fonds immobiliers suisses et européens. Elle dispose d'une autorisation de la FINMA en tant que gestionnaire de fortune collective et remplit d'ores et déjà les exigences de l'AMAS en matière de transparence et de publication pour les fortunes collectives ayant un lien avec la durabilité. L'équipe fait avancer ensemble le thème de la durabilité dans l'immobilier depuis plus de 10 ans. Sustainable Real Estate AG dispose de ses propres systèmes d'évaluation de la durabilité des sites et des bâtiments et développe des stratégies de durabilité pour les véhicules d'investissement immobilier. L'entreprise est active dans 7 pays en tant que conseiller en durabilité pour des fonds immobiliers d'un volume de plus de 1.2 milliard de francs suisses.

CONTACTER**Marco Scheurer**

Directeur général
Sustainable Real Estate AG
T +41 58 255 78 80
marco.scheurer@sustainable-real-estate.ch

Marc Blaser

Relationship Manager
Sustainable Real Estate AG
T +41 58 255 78 81
marc.blaser@sustainable-real-estate.ch

DISCLAIMER

Jusqu'au 4 septembre 2023 inclus, le fonds immobilier « Sustainable Real Estate Switzerland » s'adresse exclusivement à des investisseurs qualifiés au sens de l'art. 10 al. 3 et 3ter LPCC en relation avec l'art. 5 FIDL. art. 4 al. 3-5 et art. 5 al. 1 LFin. Les informations complètes sur le fonds immobilier peuvent être consultées dans les statuts, le règlement de placement et les rapports annuels respectifs, qui constituent la base d'un éventuel investissement. Les statuts, le règlement de placement et les rapports annuels respectifs peuvent être obtenus gratuitement auprès de la direction du fonds CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, 1260 Nyon ou auprès de la banque dépositaire, CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon/Suisse, Route de Signy 35, 1260 Nyon. En outre, tous les documents sont disponibles sur www.swissfunddata.ch. Jusqu'au 4 septembre 2023 inclus, le règlement de placement actuel pour les investisseurs qualifiés est applicable. A partir du 5 septembre 2023, le nouveau règlement de placement s'appliquera à tous les investisseurs.

Les décisions d'achat ou de vente d'actions du fonds immobilier « Sustainable Real Estate Switzerland » doivent être prises par l'investisseur sur la base de sa propre analyse du fonds immobilier et en tenant compte des avantages et des risques liés à ces actions. L'investisseur est notamment invité à examiner attentivement son profil de risque avant toute transaction et à se renseigner sur les risques spécifiques liés à ces actions. Il est en outre recommandé aux investisseurs de demander conseil à leur banque ou à leur conseiller financier.

Certaines parties de ce communiqué de presse peuvent constituer une publicité pour des instruments financiers au sens de l'article 68 du LSFIn.

Ce communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre d'achat ou de souscription d'actions du fonds immobilier « Sustainable Real Estate Switzerland ». Ce communiqué de presse ne constitue ni un prospectus ni une communication similaire au sens de la loi fédérale sur les services financiers (LSFin). Aucune copie de ce communiqué de presse ne peut être envoyée ou distribuée à l'intérieur ou à l'extérieur des juridictions où la loi l'exclut ou l'interdit.

Le fonds n'est pas autorisé aux investisseurs considérés comme des « US Persons » au sens de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 ou de la législation fiscale des États-Unis d'Amérique. Le présent communiqué de presse ainsi que les informations qu'il contient ne doivent pas être apportés ou transmis aux États-Unis d'Amérique (USA), ni distribués ou transmis à des « US Persons » (y compris des personnes morales) ainsi qu'à des publications ayant une diffusion générale aux États-Unis. Toute violation de ces restrictions peut constituer une infraction à la législation américaine sur les valeurs mobilières.